

Compte rendu de la F3SCT du CSA académique du 06 octobre 2025

La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration académique s'est réunie en configuration hybride pour une séance ordinaire présidée par M^{me} Pinset, secrétaire générale et M. Bourgery, secrétaire général adjoint directeur des ressources humaines (DRH). La FSU était représentée par :

- Alain Bonnet (SNES).
 - Maud Ducret (SNUIPP, secrétaire de la F3SCT de la Haute-Marne).
 - Fabrice Lamquin (SNUIPP, secrétaire de la F3SCT de l'Aube).
 - Ludovic Prevot (SNUEP)
 - Renaud Rouffignac (SNES, secrétaire de la F3SCT académique).
- Ben Ali Foughali (SNUIPP, secrétaire de la F3SCT des Ardennes) était également présents

Le recteur n'aura encore jamais présidé l'instance depuis sa prise de fonction. La séance est ouverte après la lecture d'une seule déclaration liminaire, celle de la FSU (cf. ci-dessous).

Point 1 : approbation des PV des réunions de juin

Le PV de la réunion du 10 octobre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Point 2 : présentation du rapport de l'enquête relative aux événements de Nogent

Une AED est décédée, victime d'une agression au collège de Nogent (52), le mardi 10 juin 2025. La F3SCT académique a été désignée pour réaliser une enquête afin de comprendre s'il existe des facteurs d'ordre professionnel qui auraient pu contribuer au drame. Il s'agit donc d'une enquête au titre de la prévention et le rapport présente d'ailleurs des préconisations afin de limiter les risques qu'un tel événement ne se reproduise. La FSU a demandé à ce que les conclusions du rapport soient présentées aux personnels du collège de Nogent et nous espérons que l'administration y répondra positivement. Nous avons également réclamé qu'un bilan de la mise en œuvre des préconisations soit présenté aux échéances de 6 mois et 1 an, lors de prochaines réunions de la F3SCT académique.

L'avis n° 1 (cf. ci-dessous) a été émis et voté à l'unanimité des représentants des personnels.

Point 3 : bilan des accidents de travail (AT) et des maladies professionnelles (MP)

Ce point est présenté chaque année. La collecte d'informations laisse cependant à désirer car d'une part l'application utilisée par l'EN n'est pas très performante et elle ne prend pas en compte les personnels en CDD (certains AESH par exemple) et, d'autre part, les déclarations dans le département de la Marne ne sont pas complètes (175 dossiers seraient en cours de traitement). Au cours de l'année 2024-2025, 220 accidents de service ou de travail déclarés ont été reconnus (224 l'an passé). Il devrait y en avoir en fait aux alentours de 350. Nous sommes sur une tendance de très légère baisse en nombre d'accidents déclarés ainsi que de jours d'incapacité temporaire de travail (ITT). Les lésions les plus fréquentes sont des douleurs et traumatismes psychologiques. Les causes les plus fréquentes restent les chutes de plain-pied. La FSU avait demandé une analyse des accidents de service l'an dernier et nous n'avons obtenu que celle des chutes de plain-pied. L'administration n'a pas fait son travail à part en Haute-Marne et nous avons fermement renouvelé notre demande. La FSU a dénoncé un recours trop systématique du conseil médical, même quand les circonstances de l'accident ne laissaient la place à aucun doute, ce qui a pour conséquence de rallonger les délais de la procédure.

En ce qui concerne les maladies professionnelles, elles sont toujours très peu reconnues (19 en 2024-2025). Le bilan montre une légère surreprésentation des femmes pour les AT et les MP.

Pour en finir avec ce point, l'avis n° 2 (cf. ci-dessous) a été voté à l'unanimité sur les accidents de trajet qui représentent 1/5 des AT.

Point 4 : procédure AT/MP : proposition de création d'un groupe de travail

Ce point a été mis à l'ordre du jour après que plusieurs membres de la F3SCT académique ont "testé" à la procédure à leur corps défendant. L'administration a convenu qu'il y avait de sérieux progrès à réaliser dans le traitement des AT/MP. Un groupe de travail se réunira prochainement pour simplifier la procédure et la rendre homogène entre les 4 départements de l'académie.

Point 5 : bilan de la formation des membres de l'instance

Tous les représentants des personnels qui siègent en F3SCT bénéficient de 5 jours formations sur des thématiques en rapport avec leur activité au sein de l'instance.

Point 6 : bilan VDHAS (violences, discriminations, harcèlements et agissements sexistes)

La référente VDHAS du rectorat a présenté le bilan des saisies du dispositif de signalement académique. Il y en a eu 35 (5 relevant de violences sexistes et sexuelles, VSS) au cours de l'année 2024-2025 et nous en sommes à 34 (4 VSS) depuis la rentrée de septembre 2025. Il est probable que si nous observerons une augmentation pour l'année scolaire en cours, elle sera sans doute due en grande partie à une meilleure connaissance de ce dispositif. 7 écoutants reçoivent des témoignages et, si la personne le souhaite, il est ensuite transmis à une commission qui traite le signalement (8 en 2024-25 et 8 depuis le début de cette année scolaire). En réponse à une demande de la FSU en 2025, le dispositif progresse car les signalements sont désormais traités dans un délai inférieur à un mois.

La FSU a demandé à ce que les écoutants puissent bénéficier d'une supervision auprès d'un professionnel pour qu'ils puissent se "décharger" du poids des témoignages entendus dont certains peuvent être insoutenables.

Point 7 : Information relative aux mesures mises en œuvre suite aux décès survenus au collège de Nassau et au lycée Jean Moulin

L'administration a rappelé le contexte de ces 2 événements tragiques et présenté les mesures.

Point 8 : mise en œuvre d'actions dans le cadre de la protection fonctionnelle due aux agents de l'administration

C'est à nouveau la FSU qui est à l'initiative de ce point. La secrétaire générale a reconnu que l'excès de paperasse était responsable d'un défaut de protection des agents. Pour faire simple, les textes n'étaient pas vraiment appliqués. Il est arrivé à l'administration d'exiger un dépôt de plainte puis, a minima un courrier de l'agent pour qu'il puisse bénéficier de la protection qui lui est due par son employeur. Il faudra sans doute encore du temps et beaucoup d'informations auprès des agents (encadrants ou non) pour clarifier cette situation. En attendant, nous vous invitons à consulter le Guide de la protection fonctionnelle des agents publics rédigé par la DGAFP.

L'avis n° 3 (cf. ci-dessous) a été voté à l'unanimité.

Les représentants des personnels FSU membres de la F3SCT du CSA académique.



Déclaration FSU F3SCT du CSA académique du 25 mars 2026

La prochaine rentrée se prépare mais pas sous les meilleurs auspices. Une fois de plus, les contraintes budgétaires renforceront la dégradation des conditions de travail des personnels de l'Éducation nationale. La baisse démographique devient même un argument pour justifier la suppression de plus de 3 200 postes d'enseignants. L'académie de Reims est malheureusement concernée par la perte de plus de 100 postes dans le 1^{er} degré et près de 60 dans le second degré. Les autres corps perdent au total une dizaine d'ETP. Faut-il rappeler que la baisse démographique est à peine ressentie dans le second degré où les classes sont toujours aussi chargées. La FSU réclame clairement que notre institution saisisse ce contexte pour améliorer le taux d'encadrement des élèves en renforçant les effectifs d'enseignants, des personnels administratifs, d'infirmiers etc...

Nous avons régulièrement évoqué le mal être des agents de l'académie. Tous les corps sont concernés : nous avons parlé à plusieurs reprises de la mise en œuvre désastreuse [d'Op@le](#) mais les multiples réformes, parfois très éphémères (les groupes de besoin en collège par exemple...) contribuent à déstabiliser les agents en accroissant les charges de travail.

Si nous pouvons observer de réelles ambitions dans le domaine du handicap (mise en œuvre du plan présenté au CSA du 24 mars 2026) ou de l'égalité professionnelle femmes / hommes, il y a encore énormément à faire, notamment en ce qui concerne la santé des femmes qui est un nouvel axe du « plan national d'action pour l'égalité professionnelle 2025-2027. » Le récent recrutement d'une psychologue clinicienne est aussi un point positif mais, d'une manière générale, les mesures de prévention appellent à des réalisations concrètes. Par exemple, en ce qui concerne le bâti scolaire, rien n'est fait pour améliorer la circulation de l'air dans les salles de classe. Il y a toujours beaucoup d'inquiétude quant à la présence d'amiante dont l'exposition est toujours à évaluer.

Le détricotage de notre modèle social se poursuit lui aussi et pèse sur tous les personnels qui voient leurs droits se réduire comme peau de chagrin. Être malade devient une double peine : à la journée de carence, il faut ajouter la perte de 10 % du traitement pendant les 3 premiers mois d'un congé de maladie ordinaire sachant que de nombreux arrêts sont liés aux conditions de travail. Cette mesure semble avoir par ailleurs perdu de son effet si l'on observe les données fournies par notre ministère qui témoignent de l'augmentation considérable des absences de courte durée. Les collègues commencent à comprendre ce que cela représente en terme de perte de pouvoir d'achat. Ce qui est plus navrant voire rageant, c'est de savoir que ces dispositifs s'appliquent également aux agentes enceintes, quand la pathologie n'est pas liée à leur grossesse. Et comme il n'y a pas de petites économies, le gouvernement est en train de préparer une réforme visant à restreindre l'accès au temps partiel thérapeutique qui, au passage est largement mobilisé par les femmes qui représentent près de 2/3 des agents publics.

Comment peut-on travailler sereinement dans un contexte aussi déprimé ? Le gouvernement ne nous donne pas les moyens d'assurer un service véritablement public et de qualité. La reconnaissance de nos métiers s'affaiblit de jour en jour comme en témoignent les multiples agressions verbales ou physiques dont les agents sont désormais régulièrement victimes. La perte de confiance envers notre institution et la destruction progressive des services publics sont une des causes de la montée de l'extrême droite dans notre pays et, tout aussi angoissants, les bruits de bottes commencent à se faire entendre.

Avis n° 1 sur le point n° 2

Les membres de la FSSSCT demandent que soient mises en œuvre les préconisations formulées dans le rapport d'enquête de la FSSSCT du CSA Académique rappelées ci dessous.

Déroulement de l'enquête

- Dans la mesure du possible, l'enquête doit être déclenchée le plus rapidement possible afin de garantir la qualité des témoignages qui diminue au fur et à mesure qu'on s'éloigne du jour voire de l'heure de l'accident.
- Pouvoir rencontrer tous les témoins directs.
- Partager tous les rapports d'enquête pour accident grave au niveau national et les préconisations afférentes.

Facteurs organisationnels

- Définir plus précisément les conditions d'un contrôle des sacs d'élèves notamment pour améliorer la fluidité de l'entrée des élèves et la sécurité de toutes les personnes (élèves et personnes en charge du contrôle).
 - Proscrire tout attroupement anormal qui contreviendrait aux dispositions du Plan VIGIPIRATE et des PPMS (cf. les principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail) ;
 - Définir une organisation qui permettent à des agents désignés de superviser à proximité du contrôle l'ensemble du dispositif et anticiper tout débordement susceptible de nuire à la sécurité des personnes (bousculade, attroupement, encerclement, comportement suspect...);
 - Déterminer un espace de contrôle adapté aux configurations des lieux (qui respecte les préconisations citées ci-dessus) ;
 - Le contrôle de sécurité, par la police ou la gendarmerie, doit être effectué en amont du contrôle des carnets.
- Réguler le flux des élèves à la descente des transports scolaires pour éviter les attroupements devant l'établissement.
- Veiller à ne pas laisser un adulte seul à l'accueil des élèves.

Facteurs humains

- Former le personnel à effectuer un contrôle rapide (organisation matérielle des contrôles, regard global, gestes simples, attitude bienveillante).

Facteurs matériels

- Prévoir une zone tampon avant l'espace de contrôle, avec balisage au sol, barrières, rubalise et poteaux...
- Mettre à disposition des encadrants une fiche réflexe sur les points de vigilance pour l'organisation des contrôles.

Un bilan sur la mise en œuvre des préconisations devra être présenté à une échéance de 6 mois et 12 mois.

Cet avis adopté à l'unanimité des membres présents ayant voix délibérative est réputé émis par la FSSSCT académique le 25 mars 2026.

Avis n° 2 sur le point n° 3

Les membres de la FSSSCT constatent que les accidents de trajet représentent 1/5 des accidents déclarés et reconnus. Ils demandent à mettre en œuvre un programme de prévention visant à réduire le nombre d'accidents de trajets.

Cet avis adopté à l'unanimité des membres présents ayant voix délibérative est réputé émis par la FSSSCT académique le 25 mars 2026.

Avis n° 3 sur le point n° 8

Les membres de la FSSSCT rappellent ce qui est énoncé par la DGAFP dans le guide intitulé "la protection fonctionnelle des agents public paru en 2024: "Lorsque l'administration est informée qu'un agent encourt un risque réel d'atteinte grave à son intégrité physique ou morale, elle doit mettre en œuvre dans les plus brefs délais des mesures pour protéger l'agent, même en l'absence de demande de sa part."

Les membres de la FSSSCT demandent que ce principe de droit soit appliqué dans toutes les situations sans attendre que les agents en forment la demande. Un protocole académique devra être largement diffusé auprès de tous les acteurs.

Cet avis adopté à l'unanimité des membres présents ayant voix délibérative est réputé émis par la FSSSCT académique le 25 mars 2026.